

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX****ARRÊTÉ N°ARR2026-534****Portant délégation de fonction et signature à Monsieur Christophe LE CICLÉ**

Direction des Assemblées,
de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques,
de la Commande Publique

Le Maire de la ville de Dreux,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n°DEL2026-022 en date du 28 mars 2026 fixant à onze le nombre des adjoints,

VU le tableau du Conseil municipal,

VU la délibération n°DEL2026-075 désignant les membres de la Commission d'appel d'offres,

VU l'arrêté n°ARR2026-431 donnant délégation de fonction à Monsieur Philippe RIVE dans différents domaines et notamment la commande publique,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres n°2026-1 « Fourniture d'électricité et prestations associées pour la ville de Dreux » qu'en date du 04 juin 2026, se tiendra une commission d'appel d'offres relative au marché de fourniture d'électricité et de prestations associées pour la ville de Dreux,

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offres se réunira le 4 juin 2026 à 15 heures afin d'attribuer le dit-marché

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe RIVE, président de la Commission d'appel d'offres, est administrateur de l'un des candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises et qu'il doit donc se déporter pour cette séance,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Christophe LE CICLÉ, quatrième adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature pour me représenter à la présidence de la commission d'appel d'offres le 4 juin 2026 à 15 heures.

ARTICLE 2 : Les actes et documents signés dans le cadre de cette délégation devront être revêtus de la mention suivante :

Pour le Maire,
Par délégation,
Christophe LE CICLÉ, Adjoint au Maire
Président de la commission d'appel d'offres

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé,
- transmis à Monsieur le Préfet,
- transmis à Monsieur le Comptable public,
- publié sur le site internet de la Commune

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif d'Orléans Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services de la Commune de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dreux, le 13 MAI 2026

Le Maire,



Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le
publication ou notification le,

Abdel-Kader GUERZA